

Burundi : la commission électorale demande à l'opposition des preuves de fraude

@rib News, 26/05/2010 â€“ Source AFPLa commission Électorale nationale indépendante du Burundi (Ceni) a demandé mercredi à l'opposition de fournir des preuves "tangibles" à l'appui de ses accusations de fraudes lors des Élections communales et de suivre le processus légal de contestation des résultats."On ne demande pas d'annuler un scrutin juste pour annuler", a réagi mercredi Prosper Ntahorwamiye, commissaire chargé de la communication au sein de la Ceni, au lendemain du rejet par huit partis d'opposition des résultats provisoires des communales de lundi.

"Il faut produire des preuves tangibles et indiscutables qu'il y a eu des fraudes de nature à fausser les résultats", a-t-il ajouté."Ces partis ont le droit de réclamer, s'ils ne sont pas d'accord avec les résultats provisoires. Dans ce cas, ils n'ont qu'à porter plainte et si après analyse on trouve qu'ils ont raison, on va surseoir à la publication des résultats définitifs", a-t-il assuré.Selon le code électoral burundais, ces partis doivent porter plainte auprès des Commissions Électorales provinciales dans les quatre jours suivant la publication des résultats provisoires, et celles-ci doivent trancher dans les six jours qui suivent, selon la même source."Dans le cas contraire, il faut qu'ils acceptent le verdict populaire", a-t-il poursuivi."Au niveau de la Ceni, nous avons constaté que le vote s'est bien passé si on met de côté quelques irrégularités isolées", a-t-il rappelé.Huit partis d'opposition - CNDD, FEDS, FNL, FRODEBU, MSD, PPDRR, RADEBU et UPD - ont signé mardi soir une déclaration commune dénonçant les "fraudes massives orchestrées par le parti au pouvoir" lors du scrutin de lundi.Ils en ont réclamé l'annulation et demandé à la Ceni de nouvelles élections communales coupées avec une présidentielle prévue le 28 juin.